

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1649

Artikel: Croissance et emploi : l'avis de DP
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avis de DP

La formation professionnelle est un enjeu d'avenir. Cependant, elle mérite une cure de jouvence. Accompagnée de propositions alternatives pour le travail non qualifié.

L'analyse de Sommaruga et Strahm repose sur une solide analyse économique et une bonne connaissance du terrain, ce qui n'est pas toujours le cas des propositions et positions développées par les partis, de gauche comme de droite. L'importance qu'ils accordent à la formation, en particulier à la formation en lien avec le marché du travail, est justifiée.

Reste que plusieurs points de leur programme méritent approfondissement. En particulier la formation professionnelle. Si cette spécificité helvétique mérite d'être sauvegardée, elle a besoin d'une sérieuse réforme - formation scolaire des apprentis parfois inadaptée et encadrement insuffisant - et de mesures incitatives nouvelles: comment convaincre les entreprises d'offrir suffisamment de places d'apprentissage et de ne pas se contenter de profiter de la main-d'œuvre formée par d'autres?

S'il est vrai que la croissance de l'économie helvétique et sa position dans la concurrence internationale exigent des personnes de mieux en mieux formées, l'ensemble de la population, pour diverses raisons, ne pourra répondre à cette exigence. Pour ces emplois non spécialisés, il faut imaginer des solutions: par exemple un salaire minimum et dans les cas extrêmes un complément de revenu par l'Etat (cf. DP 1648, *Travailleurs auxiliaires*).

Enfin si les auteurs ne veulent pas mettre en péril le service public - limitation au principe de la concurrence - encore faut-il préciser les critères qui permettent de définir ce service. Entre une droite grisée par le mirage du marché et une gauche crispée sur la défense des acquis, il y a place pour une réflexion que nos deux réformateurs n'entreprennent pas. *jd*

interdisant les accords verticaux entre fournisseurs et distributeurs. Puis sur le marché intérieur, encore trop cloisonné et protégé, dans la mesure où le service public n'est pas mis en danger. Les auteurs préconisent par exemple une uniformisation des normes de construction.

- Une augmentation de 30% des dépenses de formation et de recherche durant la prochaine décennie. Il s'agit en particulier de financer plus généreusement la réforme de la formation professionnelle, les Hautes écoles spécialisées, ainsi que les nouvelles technologies.
- Un accès facilité au crédit pour les PME et la création d'entreprise.
- A plus long terme, une limitation des cotisations au 2^e pilier - par

exemple en fixant un plafond à 150 000 francs de salaire assuré - qui érodent le pouvoir d'achat et pèsent négativement sur la croissance interne par exportation du capital. Parallèlement le premier pilier de l'AVS doit être renforcé.

Ces conditions cadre et ces stratégies ne constituent pas un bouleversement politique. Elles pourraient faire l'objet d'un pacte pour la croissance entre les réformateurs des partis bourgeois et les socialistes. Pour autant que chacun des camps renonce à la guerre de tranchées stérile qui voit s'opposer, d'une part, les partisans de la baisse systématique de la fiscalité et des dépenses publiques et, de l'autre, les adversaires de la concurrence et tenants de programmes conjoncturels financés par l'endettement. ■

La destruction créative du seco

Les entreprises n'ont pas, semble-t-il, de difficulté sur le marché de l'Union européenne. En revanche, la Suisse devrait unilatéralement éliminer tous les obstacles à l'activité des entreprises étrangères sur son sol. Une concurrence accrue augmenterait l'efficacité des secteurs encore trop orientés sur un marché intérieur protégé. Le secteur des services dont l'importance va croissante doit tout particulièrement gagner en efficacité par l'ouverture à la concurrence et la déréglementation étatique. Pour le seco, aucun secteur ne devrait échapper à ce vent libéral: l'agriculture et les services postaux bien sûr, mais aussi la santé et l'éducation.

Cette liste, non exhaustive, publiée sans commentaire sur le site du seco est surprenante. Elle est en parfaite contradiction avec les engagements pris par Joseph Deiss et ses hauts fonctionnaires qui excluent la santé et l'enseignement public des négociations sur la libéralisation des services à l'OMC.

Les interventions de l'Etat pour le soutien aux régions économiquement menacées ne convainquent pas le seco. Les effets de l'arrêté Bonny, que Berne entend démanteler, seraient proches de zéro. Les efforts de promotion économique des cantons ne sont pas épargnés, eux non plus, par ce scepticisme. Les cantons menant une politique volontariste n'enregistrent pas de performances mesurables de leur taux de croissance.

Pas de miracle donc. Mais l'étude ne se demande pas quel aurait été le recul de l'économie neuchâteloise si, réveillé par la crise horlogère, le canton n'avait pas mené une vigoureuse politique de repeuplement industriel. *at*